

## Conseil Municipal du 27 janvier 2011

**PRESENTS : MM. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints  
Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, MM. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, Mme PEMPTROIT, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE**

**ABSENTS : MM. ZANETTE, JUGE, excusés**

---

Le conseil municipal s'est réuni le 27 janvier 2011 à 21h, en présence de 15 élus. Absents excusés: J. Juge, F. Zanette.

Le compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

### **DECISIONS DIVERSES**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la SOCAMA pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'eau potable.
- de valider la longueur de la voirie communale : 15 945 m.
- de valider le devis du CAT de Verdélais pour la somme de 1595,81 € HT afin d'entretenir les espaces verts du lotissement de la Verrerie.
- d'exonérer le Moto Club de la taxe sur les spectacles la manifestation « Trophée d'or Fim Grass-Track jeune 125cc » qui aura lieu le 18 Juin prochain.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX D'AMELIORATION SUR BATIMENTS COMMUNAUX**

Pour la réalisation de ces travaux, l'intervention d'un coordonnateur SPS et d'un bureau de contrôle étant obligatoire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à effectuer une consultation pour la désignation d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.), à retenir et à passer commande en retenant l'offre la moins disante dans une enveloppe de 3 000,00€TTC.
- d'autoriser le maire à effectuer une consultation pour la désignation d'un bureau de Contrôle Technique de la Construction (C.T.C.), à retenir et à passer commande en retenant l'offre la mieux disante dans une enveloppe de 8 000,00€TTC.

## **RECONSTRUCTION DES ORGUES**

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention au Conseil Général de la troisième tranche de travaux.

Danielle Pemptroit et JL Dutreuilh rappellent leur opposition à ce projet, considérant que d'autres dépenses seraient plus judicieuses. (Abstention D. Tach).

Les travaux devraient débiter au deuxième semestre 2011.

## **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : SCI HLM 15 et 17 allée Tourny, Escudey rue St Denis, Lastere cours Gambetta, Massias 26 et 28 place Tourny, Trésior cours du 30 juillet.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Suite à la nouvelle restriction des heures d'ouverture de la gendarmerie, le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au Colonel commandant le groupement de la Gironde. Il déplore dans cette missive le manque de concertation et demande des informations sur l'avenir de notre brigade.

Le conseil municipal valide par ailleurs à l'unanimité une motion de protestation présentée par Valérie Bortot à destination du Préfet (motion suivante prise par le conseil municipal).

“ *Monsieur le préfet,*

*L'an passé nous apprenions que, pour des raisons de « meilleure organisation » la gendarmerie du canton de St Macaire serait dorénavant fermée trois jours par semaine au lieu d'un précédemment.*

*Aujourd'hui nous apprenons avec émotion, consternation et beaucoup d'inquiétude que notre gendarmerie ne ferme plus trois mais quatre jours par semaine.*

*Monsieur le préfet, nous entendons vous faire part de notre colère et de celle des Macariens face à la suppression, comme hier sans concertation des élus locaux, sans études des besoins connues, d'un nouveau pan d'un service public essentiel pour la sécurité de nos concitoyens.*

*La population du canton de St Macaire est en augmentation importante ce qui rend d'autant plus incompréhensible un tel recul entraînant une disparition des moyens.*

*C'est la raison pour laquelle nous vous demandons expressément de revenir sur cette décision qui prive la population de notre canton d'un service public essentiel par sa proximité et dont vous n'ignorez pas que sa présence permanente est source d'efficacité pour les missions de la gendarmerie. ”*

JL Dutreuilh évoque les difficultés à organiser le remplacement du personnel communal travaillant aux écoles. Il demande une meilleure coordination entre élus lorsque le poste à pourvoir concerne le service des aides ménagères et les écoles.

### **QUESTIONS DIVERSES**

JP Ramillon s'interroge sur les travaux en cours allées de Savignac et sur une tranchée à reboucher. Alain Falissard précise que l'entreprise s'est engagée à la remise en état.

D. Pemptroit demande de ne pas oublier de consulter les jeunes au sujet du city stade. Le Maire précise qu'il faut d'abord faire un peu avancer le dossier avant de l'envisager.

D Tach souhaiterait obtenir la liste des locataires des résidences pour faciliter le travail d'identification du SICTOM. Le Maire pense que le croisement des fichiers n'est pas autorisé par la loi. Il conviendra de se renseigner sur ce sujet.

## **Conseil Municipal du 17 mars 2011**

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Adjoint**  
**Mme TACH, M. VIGNAUD, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, Mme PEMPTROIT, M. JUGE, Mme BEAUGE**

**ABSENTS : Mme LASSARADE, adjoint, Mme LATESTERE, M. ZANETTE, Melle BORTOT (procuration de vote à M. SCARAVETTI), excusés**

---

Le conseil municipal s'est réuni le 17 mars 2011 à 21h, en présence de 13 élus. Absents excusés: V Bortot (procuration à D. Scaravetti), F. Lassarade, M. Latestère, F. Zanette.

### **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Douillet, rue Amiral Courbet, Favaretto, rue Saint Denis, Chazal-Lacoste, Louloumet.

### **ACQUISITION**

Le conseil municipal décide l'achat d'une balayeuse/désherbeuse autotractée pour un montant de 6638,00 €HT. Cet investissement permettra de limiter l'usage de désherbants et facilitera au quotidien le travail d'entretien des rues. (Contre JL Dutreuilh, P. Vignaud ; abstention C. Alis, J. Beaugé, J. Juge).

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Delphine Tach précise que le SICTOM a décidé de réorganiser « proxi déchets » et que le service rendu sera singulièrement réduit. Elle souligne qu'il est difficile à l'occasion du conseil syndical de faire entendre sa différence, les propositions du bureau sont toujours très largement validées par les élus présents. La nouvelle formule se déroulera en semaine le mardi de 8h à 16h 30 dans chaque commune deux fois par an. Un agent du SICTOM sera présent sur site. A ce dispositif viendra s'ajouter un numéro de téléphone pour évacuer les encombrants le mardi à tour de rôle dans différentes communes.

## **Conseil Municipal du 4 avril 2011**

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints  
Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, Mme PEMPTROIT, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE**

**ABSENTS : Mme TACH, M.M. VIGNAUD, ZANETTE, JUGE, excusés**

---

Le conseil municipal s'est réuni le 4 avril 2011 à 21h, en présence de 13 élus. Absents excusés: J Juge, P Vignaud, D Tach, F Zanette.

Les comptes-rendus des réunions du 27 janvier 2011 et du 17 mars 2011 sont adoptés à l'unanimité.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE**

Le contrat CUI de Cécile Leclerc arrivant à échéance à la mi avril, le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Recrutée l'an dernier avec pour objectif le fleurissement de la ville et l'entretien des espaces verts, elle a parfaitement rempli sa mission tout en s'intégrant dans l'équipe des services techniques : unanimité du conseil municipal.

### **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur le maire présente un projet d'aménagement portant sur la salle polyvalente François Mauriac.

Les travaux envisagés concernent la réfection du système de chauffage/ventilation, et viennent en complément des différentes interventions visant à améliorer le bilan thermique et acoustique ainsi que l'accessibilité aux personnes handicapées sur la Salle Polyvalente François Mauriac.

L'installation existante a fait l'objet d'un diagnostic par un bureau d'études thermiques ayant abouti à la proposition technique suivante :

- le système de chauffage et ventilation actuel, vétuste, non-conforme et très consommateur énergétique sera remplacé par une installation permettant d'améliorer le confort d'usage des occupants en période d'hiver et également en période d'été. Il assurera un fonctionnement économique adapté à l'usage temporaire de ce type d'équipement.

Monsieur le maire propose de déposer une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au titre de l'exercice 2011, relative à ces travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à ces travaux d'amélioration pour une enveloppe HT de 116 440,00 € (soit 139 262,24 €TTC)
- d'adopter le plan de financement suivant :
  - subvention au titre de la DETR : 40 754,00 €
  - autofinancement : 22 822,24 €
  - emprunt : 75 686,00 €
- de mandater le maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

## **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Delaloy, cours Victor Hugo, SCI HML, 15 et 17 allée de Tourny, Lacoste, rue Chanzy, Martin, résidence du Pic Vert.

## **DECISIONS DIVERSES**

### *↳ Ouverture de crédits budgétaires*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que des factures d'investissement sur les opérations suivantes :

- 022 - grosses réparations bâtiments pour un montant de 3 974,88 €
- 024 - rénovation bâtiments communaux pour un montant de 16 227,26 €
- 025 - acquisitions diverses pour un montant de 12 467,65 €

doivent être payées avant le vote du budget 2011. Il y a donc lieu de faire une ouverture de crédits.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de faire l'ouverture de crédits sur les opérations :

022 - grosses réparations bâtiments)	compte 2135 pour	3 974,88 €
024 - rénovation bâtiments communaux	compte 2135 pour	16 227,26 €
025 - acquisitions diverses	compte 2184 pour	972,83 €
	compte 2182 pour	11 494,82 €
- de reprendre ces sommes au budget 2011

↳ Modification des statuts de la CDC pour intégrer les éléments nouveaux demandés par le SIPHEM : unanimité du conseil municipal.

### *↳ Convention Département / Commune*

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention qui sera proposée par le département concernant les aménagements de sécurité (dispositif de ralentissement) prévus Cours Gambetta au carrefour avec la voie communale de la Verrerie.

## **POINT TRAVAUX EAU POTABLE**

Alain Falissard résume la réunion tenue en mairie le 31 mars en présence du Maire et de François Delaveau de la SOCAMA.

Le dossier de consultation des entreprises pour la construction du réservoir de 500 m<sup>3</sup> sur le coteau de Pian et la sectorisation sera prêt fin avril. Les travaux devraient débuter courant septembre et se terminer au printemps 2012.

Le Maire précise avoir reçu l'accord du syndicat des eaux de Verdélais pour fournir de l'eau à la commune afin de diluer celle de notre forage trop fluorée. La SOCAMA va amorcer l'étude pour évaluer le coût et la faisabilité de ce raccordement.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire donne lecture du courrier reçu du Colonel commandant le groupement de la Gironde au sujet de la restriction des horaires d'ouverture de la gendarmerie. La fermeture le samedi est justifiée par la faible fréquentation en fin de semaine, statistiques à l'appui, et la priorité donnée aux patrouilles sur les permanences. Une rencontre sera programmée pour faire le point sur l'avenir de la brigade et son éventuel rapprochement avec Langon.

L'association Duros escalade se propose d'organiser sur le rempart de Saint Macaire une journée découverte pour tous. Des animations seraient proposées en contrepartie d'une modeste participation. Le Maire précise qu'un solide dossier lui a été présenté avec toutes les garanties techniques nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Il semble que la date du dimanche 18 septembre pourrait être proposée à l'association en raison des journées du patrimoine. Un bon moyen de faire découvrir nos murailles.

Le chantier de Tramasset demande l'autorisation d'accoster à Saint Macaire fin juillet avec plusieurs bateaux dans le cadre d'animations qu'ils organisent sur la Garonne. Jean Pierre Ramillon a pris contact avec l'association pour préciser les modalités d'accueil.

Florence Lassarade informe le conseil municipal du projet de l'association Tourisme en coteaux macariens de mettre en place des visites guidées gratuites pendant la période estivale sur Saint Macaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique Scaravetti évoque les remontées de très mauvaises odeurs à l'école maternelle. Le Maire précise que la question a été évoquée à l'occasion du dernier conseil d'école et que la Sogedo a été prévenue. Vincent Cosson souligne qu'une nouvelle rencontre sur le terrain doit avoir lieu pour trouver l'origine de la nuisance.

Dominique Scaravetti s'interroge sur la disparition des bornes en pierre le long du chemin du bas de garonne qui auraient été enlevées par les services techniques de la communauté de communes lors du faucardage.

Florence Lassarade évoque la difficulté de se positionner en tant qu' élu communautaire sur des sujets qui n'ont pas forcément été évoqués en conseil municipal. Le Maire répond que les dates des différentes réunions ne permettent pas toujours d'évoquer au niveau de la commune toutes les questions abordées. Par contre les sujets importants ne sont pas négligés. Le conseil municipal est unanime à souhaiter des comptes rendus réguliers des commissions intercommunales, ce qui demande, rappelle le Maire, une mobilisation de tous les élus.

Valérie Bortot demande l'autorisation de planter un arbre en bord de Garonne à l'occasion de la maïade qui fêtera son élection en tant que suppléante du conseiller général : unanimité du

conseil municipal, le lieu étant à déterminer. Elle demande aussi que soit organisée la consultation des jeunes au sujet du futur city stade.

Le Maire répond qu'il a répondu à une question identique de Daniele Pemptroit lors du conseil municipal du 27 janvier. Le débat porte depuis de nombreux mois sur l'emplacement de cette installation, il semble finalement que le bord de Garonne soit à privilégier plutôt que le secteur de l'école. Le choix n'est pas évident, chaque site présentant avantages et inconvénients. D'autre part il conviendra certainement d'ajouter au projet initial un espace pour pratiquer le skate board très en vogue chez les adolescents. Il propose de consulter un professionnel de l'aménagement pour nous aider à déterminer l'implantation de cette aire de jeux à proximité des remparts. Le projet pourra ensuite être discuté avec la jeunesse macarienne.



## Conseil Municipal du 26 avril 2011

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints  
M.M. VIGNAUD, ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE**

**ABSENTS : Mme TACH (procuration à P. PATANCHON), Mme LATESTERE, M. JUGE, excusés**

---

Le conseil municipal s'est réuni le 26 avril 2011 à 21h, en présence de 14 élus. Absents excusés: J Juge, M. Latestère, D Tach (procuration à P. Patanchon).

Le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

### **Budget de la commune**

En introduction, D. Scaravetti fait part de l'analyse financière effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques (M. Manzano, Trésorier de Langon), la commune étant comparée à celle de sa strate, soit entre 2000 et 3499 habitants :

"La commune est en excellente santé financière, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées et très inférieures à la moyenne, des dépenses d'équipement soutenues, un fonds de roulement suffisant et une capacité d'autofinancement très importante. L'endettement diminue légèrement et reste cohérent par rapport à l'autofinancement ; le ratio dette/autofinancement est excellent. En 2010, les investissements sur la commune sont inférieurs à la moyenne".

### **-Compte Administratif (CA) 2010**

En fonctionnement, les dépenses à caractère général augmentent de 22 000 € c'est un chapitre à surveiller; certains postes ont été identifiés. Toutefois, les recettes de fonctionnement augmentent également.

Après examen détaillé de la section de fonctionnement et des évolutions, puis de la section d'investissement, les équilibres globaux sont observés; ils s'établissent ainsi :

. la section de fonctionnement présente un excédent 2010 de 371 618,91€

. la section d'investissement présente un excédent 2010 de 208 833,84 € (déficit de - 351 551,99 € en 2009)

. avec les restes à réaliser, le résultat définitif de l'investissement présente un déficit de - 155 651,79€ couvert par l'excédent de fonctionnement.

→ Le résultat définitif des 2 sections est un excédent de 246 907,43€(30 940€ en 2009).

→ Le CA 2010 est adopté à l'unanimité.

## -Budget Prévisionnel (BP) 2011

### Fonctionnement :

Le total des subventions accordées aux associations est de 58 650 €, soit une hausse de +15.3% par rapport à 2010. Le Maire précise qu'il conviendra d'être vigilant l'année prochaine, seules les associations justifiant de raisons précises peuvent prétendre à une augmentation.

La commission finance propose une évolution de 3% des taux des taxes, afin d'anticiper les évolutions d'annuités, du fait d'importants travaux d'investissement prévus en 2011. En effet, plusieurs chantiers sont d'ores et déjà lancés (voir investissement).

Pour mémoire, D. Scaravetti rappelle qu'en 2008, plus de 1 million d'euros d'emprunts ont été contractés, générant à partir de l'année suivante à peu près 50 000 € d'annuités.

→ Le conseil municipal se prononce pour cette proposition, à l'exception de Danielle Pemptroit (abstention).

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 1 409 812,88€ (1 754 381,83€ avec dépenses imprévues et virement à la section d'investissement).

### Investissement :

Les principaux projets pour 2011 sont :

. **Travaux de voirie**, avec notamment : la réalisation d'un trottoir du giratoire du cours Gambetta jusqu'à la résidence du Pic Vert ; l'aménagement du carrefour rue Louis Blanc-impasse de la Gravette et la réfection de la chaussée ; la mise en place d'un dispositif de ralentissement cours Gambetta au débouché du lotissement de la Verrerie ; la réfection de la rue Bergoïeng (autour de la future résidence Logevie) ; des dépenses de signalisation : total estimatif 337 000 €

. **Travaux sur les bâtiments** : Isolation et menuiseries du restaurant scolaire ; restauration, isolation et chauffage de la salle F. Mauriac ; restauration du kiosque de la place Tourny : total estimatif 435 000 €

. **Restauration des orgues** : première tranche estimée à 79 000 €

. **City stade** : une étude d'implantation est lancée ; 50 000 € sont budgétés mais ce projet ne sera pas finalisé en 2011.

. **Différents investissements de moindre importance** sont prévus avec par exemple l'installation de panneaux d'information touristique (entrées de ville) (25 000€), la création d'un columbarium, l'installation de tables de pique nique complémentaires en bord de Garonne....

Après 2 années de baisse significative des investissements, les dépenses liées aux travaux déjà lancés et qui seront à financer sur 2011 représentent à peu près 960 000 € ttc. Les recettes assurées représentant 150 000 € 810 000 € resteront à financer par l'emprunt.

→ Le BP 2011 est adopté (abstention D. Pemptroit).

### Service des eaux :

La section d'exploitation présente un excédent 2010 de 69 574,68 € et l'investissement un excédent de 207 822,56 €

→ Le CA 2010 est adopté à l'unanimité.

Le budget d'exploitation 2011 prévoit 144 658,38 € de dépenses et le budget d'investissement prévoit d'importants travaux sur les réseaux d'adduction d'eau (principalement réalisation d'un réservoir de 500 m<sup>3</sup> sur le coteau et la sectorisation du réseau).

Le total de la section d'investissement s'élève à 614 317,30 €

→ Le BP 2011 du service des eaux est adopté à l'unanimité

### **Budget du CCAS**

Danielle Pemptroit présente le CA 2010 et le BP 2011.

#### CA 2010

Cette année encore le CA se compose du budget aide ménagère et du budget CCAS mais à partir de 2011 le budget aide ménagère sera un budget annexe du CCAS et les deux seront votés par le CCAS.

Dépenses	88 975€
Recettes	138 373€
Excédent	49 397€

#### *CA aide ménagère*

- Dépenses 80 644€ en diminution par rapport à celui de 2009 (97 430€). Cette diminution est due au départ de trois personnes âgées en maison de retraite et au nombre limité de nouveaux dossiers. Les dépenses sont principalement les salaires et charges des aides ménagères.
- Recettes 137 344€ dont 48 990€ d'excédent 2009 reporté. Les recettes se composent de la participation des bénéficiaires, des caisses de retraite et du Conseil Général.

#### CA CCAS

- Dépenses 8 331€ en augmentation par rapport au CA de 2009 qui s'explique par l'augmentation des aides apportées aux personnes fragilisées 6 123 € en 2010 pour 1 711€ en 2009. Les aides sont principalement destinées à régler les factures EDF, gaz, eau, etc... et à financer des bons alimentaires.
- Recettes : le CCAS n'a pas de recette propre à part quelques dons et les excédents reportés.

Le CA est adopté à l'unanimité

### **BP 2011 du CCAS**

#### Aide ménagère

Dépenses	67 044 €
Recettes	67 044 €

Il a été décidé pour ce premier budget annexe de ne pas reporter d'excédent car le service s'autofinance

## CCAS

Premier budget seul. L'excédent de 2010 de 49 397€ a été reporté et une participation de 35 000 € de la CNAV pour le service d'aide à domicile de Saint- Maixant, que nous reversons intégralement.

Dépenses	89 347,87€
Recettes	89 347,87€

Le BP est adopté à l'unanimité.

## Décisions diverses

### *Réhabilitation bâtiments communaux – Salle François Mauriac, Restaurant scolaire, Kiosque*

Vu l'inscription au budget d'investissement de la commune d'une somme de 400 000€ inscrite à l'opération 24 concernant la part travaux pour la rénovation des bâtiments communaux

Vu la consultation en cours, visant à attribuer les marchés de travaux correspondants aux différents lots,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide sous réserve d'un montant de travaux respectant l'ouverture des crédits budgétaires suscités :

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les marchés correspondants à ces différents lots ainsi que tous les actes à venir les concernant (avenants en particulier...).

### *Travaux eau potable*

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation par procédure adaptée des travaux concernant l'alimentation en eau potable : lot 1 : réservoir, lot 2 : sectorisation.

## DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : SCI Coscibus, allée de Savignac, Lavergne, place de l'horloge.

## Informations diverses

Le Maire informe le conseil municipal de l'occupation récente du pré des « grottes » par des caravanes appartenant à la communauté des gens du voyage. Il précise les modalités de cette installation :

Le jeudi 21 avril 2011, il s'est rendu avec Vincent Cosson premier adjoint sur les terrains

communaux en contrebas du rempart médiéval qui sont utilisés par les macariens comme espace de promenade. Un appel téléphonique en mairie signalait l'arrivée et l'installation sans autorisation d'une douzaine de caravanes. L'entrée s'est effectuée sans effraction, un portique n'ayant pas été refermé.

Sur place il a rencontré la famille Winterstein qui cherchait à se regrouper pour accompagner leur parent âgé gravement malade qui alternait séjour en caravane et à l'hôpital de Langon. Depuis plusieurs semaines cette famille tentait de trouver un espace d'accueil et avait sollicité le président du syndicat des gens du voyage du secteur Patrick Labayle, Maire de Saint Pierre de Mons, et la Sous Préfecture de Langon qui n'avaient pu trouver de solution. La commune avait d'ailleurs été contactée à plusieurs reprises sans pouvoir offrir de solution satisfaisante. Placé devant le fait accompli, sans possibilité de faire déplacer les caravanes installées malgré la présence de la gendarmerie, le Maire a accordé l'autorisation de stationner sur un pré communal à la famille Winterstein pour une durée maximale d'un mois. Cette dernière a promis de quitter les lieux le samedi 21 mai 2011 au plus tard, et à ne pas stationner plus d'une quinzaine de caravanes sur un espace bien délimité. Elle s'est d'autre part engagée à assurer la propreté du site et à indemniser chaque semaine la commune en contrepartie de la mise à disposition d'un branchement eau et électricité. Un contrat écrit, rédigé par la municipalité, a été signé par les deux parties dans les jours qui ont suivi.

Alain Falissard souligne le problème récurrent du stationnement des gens du voyage et l'attractivité ancienne de nos terrains communaux. Aucune solution n'existe dans le secteur pour accueillir les caravanes en transit, il ne faut donc pas s'étonner d'être confronté régulièrement à des occupations illicites. Face aux difficultés que posent de telles circonstances, il tient à réaffirmer sa solidarité aux autorités locales en charge des responsabilités lors de tels évènements.

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Combret, présidente de la CDC. Cette démission devrait être effective courant juin, après acceptation par le Préfet.

## Conseil Municipal du 26 mai 2011

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints  
M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON- MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE**

**ABSENTS : Mme TACH, M. JUGE, excusés**

---

Le conseil municipal s'est réuni le 26 mai 2011 à 21h, en présence de 15 élus. Absents excusés: J Juge, D Tach.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

### DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Cheyron, rue Bergoeing, Desmoulins, rue de Corne, Ladra, rue d'Aulède, Bourg, rue Saint Denis, Marzelle, rue Thiers, Mauriac, rue de la Fontaine du Thuron, Mogenicato, cours Gambetta, Pudepièce, rue des Cordeliers, Queau- Mouthon, rue Burdeau. Villemeur, cours de la République.

### DECISIONS DIVERSES

Le conseil municipal adopte à l'unanimité :

Le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 €auprès de Dexia.

Dans le cadre du chantier de construction du réservoir d'eau potable, réservoir au sol de 500 m3 sur le coteau de Pian, les trois missions suivantes : La mission SPS (sécurité et protections de la santé) attribuée après consultation à l'entreprise Véritas pour un montant de 2084 €HT, la mission de contrôle technique de construction attribuée après consultation à l'entreprise Qualiconsult pour la somme de 5360 €HT, la mission de l'architecte Thierry Sauvé pour la somme de 2200 €HT afin de déposer le dossier de permis de construire.

Le choix du facteur d'orgue pour la reconstruction de l'instrument existant et autorise le Maire à passer et signer le marché.

Le plan Communal de Sauvegarde.

Le Guide pratique signalétique qui servira de référence pour renouveler la signalétique de la

commune. Ce chantier initié à l'échelle de 13 Communautés de communes de la rive droite devrait connaître ses premières réalisations en 2012.

L'adhésion au service PIGMA (plate forme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine).

Une délibération visant à l'amortissement annuel d'une subvention de 1120,49 €obtenue dans le cadre des travaux AEP du secteur du Moulin.

Le dossier de différents travaux de voirie dans le cadre du FDAEC (fonds départemental d'aide à l'équipement des communes).

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement.

Section d'investissement  
Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
020		Dépenses imprévues	- 2 150,47€
21318	022	GR Bât.Divers	+ 1 196,00€
2135	022	GR Bât. Divers	+ 71,04€
2184	025	Acquisition matériel	+ 883,43€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Avec l'accord du conseil municipal après discussion en commission, le Maire va rencontrer plusieurs riverains de l'impasse qui prolonge dans sa partie centrale la rue René Labat, afin d'envisager une procédure de déclassement de l'espace public.

Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau propriétaire de l'ancienne station service a fait évacuer par une entreprise spécialisée les cinq citernes souterraines. Après de nombreux mois de démarches, ce dossier délicat peut enfin se refermer. Un garagiste toutes marques va débiter son activité dans les jours à venir.

Le Maire informe le conseil municipal du départ des familles de la communauté des gens du voyage installées sur un terrain communal (cf compte rendu du 26 avril 2011). Les modalités du contrat ont été globalement respectées (date de départ, participation hebdomadaire au branchement eau et électricité) à l'exception du nombre de caravanes qui a régulièrement augmenté.

Jean Loup Dutreuilh évoque les succès des Bleuets Macariens cette saison. Nos footballeurs se sont illustrés, aussi bien les jeunes que les séniors. Le conseil municipal est unanime à féliciter l'engagement des joueurs et le travail de l'encadrement.

Consécutivement à la démission de Mme Combret, présidente de la CDC des coteaux macariens, le Maire annonce qu'il est officiellement candidat à sa succession.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Dans le cadre de la réforme territoriale votée par le gouvernement en décembre 2010, la commune de Saint Macaire va devoir se prononcer sur le projet du Préfet de la Gironde de fusionner notre CDC avec celle du Pays langonnais. A compter du début mai, date de réception en mairie de ce document, la commune dispose de trois mois pour se prononcer. Le Maire précise que la délibération ne sera officiellement adoptée qu'à l'occasion du prochain conseil municipal début juillet. Des informations seront données sur les modalités de la réforme dans le prochain Mercadiou.

Une réflexion a déjà été amorcée au niveau de la CDC, un projet de délibération a été rédigé afin que les quatorze communes répondent unanimement. Le Maire précise que le calendrier imposé par la réforme est rejeté par tous les élus, jusqu'à présent les collectivités ne pouvaient être contraintes à de tels regroupements. Les conséquences financières d'une telle fusion ne sont pas connues et mériteraient une étude approfondie. Par contre tout le monde semble favorable à l'ouverture de discussions, à un rythme que nous choisirons, avec nos voisins langonnais. Le Maire considère que si une fusion devait se produire, elle ne pourrait s'envisager à court terme, c'est-à-dire avant la fin de ce mandat. Par contre un dialogue approfondi pourrait s'amorcer afin de faire naître de nouvelles coopérations. Chaque CDC a des projets spécifiques et il est nécessaire d'obtenir des garanties en cas de fusion. Pour réussir un tel rapprochement, il est même nécessaire d'avoir des projets communs ce qui demande du temps et de la concertation.

Dominique Scaravetti constate que le projet de fusion de notre CDC avec le Langonnais n'est pas cohérent avec le nouveau découpage des circonscriptions législatives. Nous n'aurions donc pas le même député. Il souligne aussi que les centres de loisir des deux rives n'ont pas un fonctionnement identique, associatif d'un côté en régie de l'autre, ce qui risque de poser problème. Il s'interroge aussi sur la représentation des petites communes dans une CDC élargie et sur le poids de Langon dans la future gouvernance.

Alain Falissard s'insurge contre le fait de se voir imposer de telles échéances et pense que le gouvernement cherche par ce biais à imposer sa politique de réduction des dépenses publiques. La démarche lui semble donc inacceptable. Il constate cependant que le désengagement progressif de l'Etat d'un certain nombre de ses missions obligera les CDC à élargir leurs compétences notamment en matière d'urbanisme et de voirie, la question est de savoir à quelle échelle pourront se faire ces mutualisations. Les communes comme les nôtres ne pourront faire face seules à cette nouvelle situation. En matière de gouvernance, il pense qu'il ne faut pas exagérer le poids de Langon car de nombreuses communes périphériques sont dans la même position que nous par rapport à la ville centre.

Valérie Bortot évoque un autre aspect de la réforme à savoir le projet de dissolution d'un certain nombre de syndicats. En tant que délégué au SISS (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire) elle souhaite demander l'avis du conseil municipal pour se prononcer dans



quelques jours à l'occasion d'un conseil syndical. Le SISS est connu dans le Sud-Gironde pour sa compétence « Transport », sa dissolution transférerait cette compétence au département et poserait de redoutables problèmes de reclassement pour le personnel, principalement des chauffeurs de bus, et pour le devenir du matériel. Ce service original a par ailleurs toujours donné satisfaction, transportant quotidiennement nos collégiens et lycéens. Par ailleurs, le SISS a d'autres compétences, « éducation à la sécurité routière » et « Bâtiments » qu'en adviendrait-il ?

A l'unanimité le conseil municipal s'oppose à cette dissolution.

## **Conseil municipal du 7 juillet 2011.**

Le conseil municipal s'est réuni le 7 juillet 2011 à 21h, en présence de 15 élus. Absents excusés: J Juge, D Scaravetti.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

### **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Duverger, place Rendesse, Chéron, rue Bergoieng, Croizier, rue Burdeau, Raymond, lotissement de la Verrerie.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par M Le Préfet, dans les conditions définies à l'article 35 de la loi susvisée, codifié à l'article L.5210-1-1-1 du CGCT

Vu l'article L.5210-1-1.IV CGCT qui dispose que le projet de schéma « est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable ».

Vu la réception du Schéma en commune le 11 Mai 2011

Lors du conseil municipal réuni le 7 Juillet 2011, le Maire de Saint Macaire a présenté le schéma à l'assemblée.

Après une discussion, il en est ressorti l'avis suivant :

« Comme chaque collectivité, nous sommes amenés à nous positionner à propos du Schéma départemental de coopération intercommunal.

Les élus de la Commune de Saint-Macaire ont décidé à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à la proposition de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale sur leur territoire, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la CDC des Coteaux Macariens atteignant pratiquement le seuil des 10 000 habitants, elle ne fait pas partie des collectivités visées par la loi, et pour lesquelles la fusion est obligatoire.

Ensuite, il apparaît qu'à ce jour, les élus ne disposent pas d'assez d'éléments, notamment financiers, pour pouvoir se positionner de manière sereine sur une réorganisation territoriale d'une telle ampleur. Qu'en sera-t-il de nos compétences, de nos ressources, du personnel, des services, de la proximité avec les communes....il ne serait pas raisonnable d'accepter une telle fusion avant d'avoir apporté une réponse précise à l'ensemble de ces questions. Ceci d'autant plus que nous sommes engagés dans d'importantes coopérations concernant l'habitat et le tourisme avec d'autres collectivités.

Enfin, les délais imposés nous paraissent véritablement trop contraignants, et ne nous permettent pas de mener à bien les discussions nécessaires sur les conséquences de cette réforme.

Nous souhaitons par ailleurs engager des discussions constructives avec les élus de la CDC du Pays de Langon, et cela ne peut pas se faire dans l'urgence. Nous souhaitons mettre en place une instance de concertation comprenant des élus de la CDC du Pays de Langon, et des élus de la CDC des Coteaux Macariens, afin d'échanger sur les différentes conséquences de cette réforme et d'élaborer des propositions concrètes.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir soutenir l'avis défavorable à la modification de la situation existante de la CDC des Coteaux Macariens, auprès des élus de la CDCI. »

## **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SISS**

Monsieur le Maire indique que le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) dans son chapitre 4.5 "Transports Scolaires et Collèges" prévoit la dissolution des Syndicats à compétence collège et transports scolaires. Bien que non clairement cité, le SISS de Langon pourrait être concerné.

Il rappelle au Conseil Municipal que le SISS a été créé en 1972. Il donne les compétences actuelles du syndicat et sa structure.

- Le SISS a été créé par les 35 Communes membres appartenant à 5 Communautés de Communes (CdC des Coteaux de Garonne, CdC du Canton de Podensac, CdC du Pays d'Auros, CdC des Coteaux Macariens, CdC du Pays de Langon) en conformité avec le secteur scolaire des 3 collèges du secteur (Jules Ferry-Langon, Toulouse-Lautrec-Langon, Pian sur Garonne) dans le souci d'une véritable coopération intercommunale.
- Il couvre une population d'environ 38 000 habitants. Le Conseil Syndical est composé de 70 délégués membres de nos Conseils Municipaux qui ont œuvré depuis bientôt 40 ans à son développement et à son rayonnement sur le sud Gironde.
- Ses compétences sont de 3 ordres :
  - la compétence "**Collèges**" (Arrêté Préfectoral du 27/11/1972),
  - la compétence "**Transports**" (Arrêté Préfectoral du 15/06/1981 et Délibération du 12/11/1985),
  - la compétence "**Éducation Sécurité Routière**" (Arrêté Préfectoral du 03/09/2002).

### **La compétence "Collège".**

Depuis 1992, le SISS n'intervient plus au niveau des collèges de notre territoire, cette compétence étant dévolue au Département.

Dans sa propriété (+ de 18 500 m<sup>2</sup> de terrains à Langon) et ses bâtiments (+ de 3 300 m<sup>2</sup>), le SISS accueille 3 autres syndicats dont 2 y ont leur siège social, leur administration et leurs matériels (SMICTOM du Langonnais, USSGETOM) et 1 son matériel (SIA-FLT).

Les personnels de ces syndicats se partagent un certain nombre de tâches permettant ainsi une économie d'échelle et une spécialisation des personnels, ceux-ci assurant, indifféremment à leur syndicat d'appartenance, les tâches d'accueil, de gestion des personnels, de gestion

comptable ou encore d'entretien ou de conduite des matériels roulants. Des compensations financières assurent la bonne répartition des charges.

Sur le plan financier, les dépenses du budget du SISS Bâtiments comprennent les remboursements de la construction des collèges (achat du terrain du Pian sur Garonne), de la construction et de l'entretien des terrains et bâtiments actuels ainsi que les dépenses liées à l'éducation et la prévention à la sécurité routière. Les recettes proviennent essentiellement de la participation des communes (273 314 € en 2010, en diminution de plus de 20 000 € en 2011).

### **La compétence "Éducation à la sécurité routière".**

C'est à la demande des Services Préfectoraux que le SISS a investi dans la réalisation d'une piste de sécurité routière, dans l'achat des matériels nécessaires et dans la formation de ses personnels. Ce sont entre **800 et 1000** élèves de CM1/CM2 de nos communes qui bénéficient annuellement de cette initiation à la sécurité routière et qui peuvent aussi recevoir une éducation à la gestion des déchets et respect de l'environnement par l'USSGETOM et le tout de manière gratuite.

De plus, le SISS assure la formation d'élèves de collège ou lycée aux premiers secours ainsi que les personnels communaux qui peuvent aussi bénéficier de la formation d'accompagnateur de transports scolaires.

Tous les ans sa **Semaine Sécurité Routière** attire de nombreux participants (plus de 25 stands) et de très nombreux visiteurs (plus de 2 000) de tous âges. Des séquences d'éducation sur les problèmes de sécurité routière, d'addiction, de gestions des conflits et de comportement citoyen sont alors proposées aux établissements scolaires.

### **La compétence "Transports"**

- Le SISS assure aujourd'hui :
  - 18 circuits de transport scolaire pour les collèges et lycées,
  - 2 circuits de transport scolaire pour les gens du voyage,
  - 6 circuits de transport scolaire pour les RPI,
  - 4 circuits de transport scolaire pour des Communes,
  - 3 circuits de marché,
  - des transports spéciaux à la demande de clients locaux.

Il transporte quotidiennement plus 1 400 élèves, et annuellement effectue plus 1 500 transports spéciaux et parcourt plus de 450 000 km grâce à ses 23 véhicules scolaires, de ligne, tourisme et grand tourisme ayant des capacités de 7 à 63 places.

Sur le plan financier, le budget du SISS Transports, budget annexe, est abondé par sa seule activité de transporteur, il ne perçoit aucune subvention des communes. La bonne gestion du SISS permet dès lors de proposer à des prix attractifs et dans les meilleures conditions de sécurité et de confort le transport des élèves, des membres des associations culturelles, sportives ou clubs du 3<sup>ème</sup> âge de nos communes. La dissolution du SISS mettrait gravement en danger ces activités et supprimerait une vraie concurrence avec les autres transporteurs sur le secteur.

Les élus de nos communes ont fait du SISS un élément de recherche et de proposition en vue d'améliorer la sécurité, la qualité, le confort des matériels et une meilleure desserte de notre secteur rural. On peut retenir chronologiquement :

- 1980, par la conception et la réalisation d'un autocar scolaire de plus grande sécurité. En 1983, tous les circuits du secteur de Langon en sont dotés. Il faudra attendre les années 1994-1995 pour que le concept de véhicule scolaire spécifique soit reconnu en France et que les constructeurs lancent leurs propres modèles ;

- 1982, par la généralisation des exercices de sécurité dans les transports scolaires ;
- 1984, par la mise en place d'un réseau de communication, reliant les véhicules au siège et au personnel de permanence ;
- à partir de 2002 par la réalisation de nombreuses études comme les solutions possibles de transport public pour le sud Gironde, comme la mise en place de navettes autocars entre les Communes proches de Langon et la gare SNCF, comme la création de circuits urbains et inter CdC de notre secteur.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle que le SISS est une structure de premier plan pour le sud Gironde qui a su depuis près de 40 ans assurer à destination de nos habitants et particulièrement de nos enfants un service public de qualité avec une totale maîtrise des dépenses et sous notre contrôle direct, que par la seule volonté des Communes membres, le SISS s'est engagé dès 1981 dans une politique volontariste de sécurité et de qualité du transport de voyageurs mais aussi d'éducation citoyenne allant au-delà de la simple notion de sécurité routière. Le SISS est la preuve du dynamisme et de la clairvoyance de nos communes rurales dans la gestion des problèmes qui leurs sont propres et dans la capacité à imaginer des solutions adaptées et économiques.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la dissolution du SISS si elle était envisagée et propose de clarifier ses statuts. Cette modification des statuts du SISS de Langon sera effective après délibérations concordantes des organes délibérants des communes adhérentes au SISS de Langon.

Pour toutes ces raisons,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

refuse la dissolution du SISS de Langon si elle était proposée ;

propose que soit modifié le SDCI du département de la Gironde pour maintenir l'existence du SISS ;

adopte les nouveaux statuts du SISS proposés ;

transmet aux communes membres du SISS cette délibération afin que leurs organes délibérants acceptent en termes identiques cette délibération incluant les nouveaux statuts.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Après présentation par le Maire des principales informations et communication d'une fiche synthétique à tous les élus, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par les services de l'Etat (DDTM).

## **DECISIONS DIVERSES**

La construction de la résidence LOGEVI nécessite des travaux de mise en continuité des réseaux créés. Afin de coordonner ces aménagements qui concernent l'eau potable, le pluvial mais aussi l'assainissement du ressort du syndicat intercommunal, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à établir un groupement de commande avec ce même syndicat pour permettre ces travaux. La commune coordonnera le chantier.

Le conseil municipal valide à l'unanimité un avenant au marché d'ingénierie passé avec la SOCAMA pour la construction du réservoir et la sectorisation. Cet avenant permettra la réactualisation du marché.

La restauration du rempart Rendesse nécessite l'intervention d'un bureau d'étude pour établir un diagnostic et l'avant projet de confortement. Ce travail effectué, deux permis de construire pourront être déposés, l'un concernant le rempart, l'autre l'aménagement du parvis. A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition d'antegroup pour la somme de 3100 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 700 € à l'Association syndicale autorisée d'endiguement des propriétaires de Saint-Maixant, Saint-Macaire, Verdélais. Des travaux d'entretien sont nécessaires dans le secteur de la piste de Grass Track et demandent l'utilisation d'engins dont ne disposent pas le syndicat.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de signalisation horizontale fourni par l'entreprise Soltechnic pour la somme de 6919 €HT. Il permettra de refaire le marquage sur l'ensemble de la commune et de le compléter.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de 3450 €HT de l'entreprise Mefran pour l'achat de tables et de bancs afin de renouveler le matériel communal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité un devis de 963 € pour installer un nouveau jeu dans la cour de l'école maternelle. Il remplacera un jeu devenu obsolète.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2009, 2010 ET 2011 POUR UN MONTANT DE 4,26 €**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 22 mars concernant un premier état d'admissions en non valeur pour un montant de 0,80 euros et un deuxième état d'admissions en non valeur du 30 juin pour un montant de 3,46 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur l'accueil périscolaire pour un montant total de 4,26 €(exercice 2009 – 0,80 €; exercice 2010 – 1,00 €; exercice 2011 – 2,46 €). Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et en fonctionnement des admissions en non valeur.

Section d'investissement  
Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
020		Dépenses imprévues	- 28 070,13€
21318	022	GR Bât.Divers	+ 3 174,19€
2151	016	Travaux voirie	+ 24 070,70€
2182	025	Acquisition matériel	+ 825,24€

Section de fonctionnement  
Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 3,46€
654		Pertes sur créances irrécouvrable	+ 3,46€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

### INFORMATIONS DIVERSES

Jean Loup Dutreuilh évoque l'éventuelle dissolution du syndicat des sports (Pian /Saint-Macaire) préconisée par le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet viserait à transférer l'entretien des deux terrains de sport et les vestiaires annexes à la Communauté de Communes. Les délégués des deux communes sont majoritairement favorables à ce transfert mais il tenait à souligner son opposition. Il pense que l'entretien des installations risque d'en pâtir et souligne le risque de désavantager les associations locales en cas de fusion avec d'autres CDC. Le Maire précise que la construction du pôle sportif par la CDC à proximité plaide pour le transfert. Il rappelle que les terrains sont d'abord fréquentés par les enfants du collège ce qui leur confère une vocation communautaire à la différence d'ailleurs d'autres terrains de sport situés sur la CDC. Il pense d'autre part que les associations pourront continuer comme avant à utiliser ces installations.

Florence Lassarade informe le conseil municipal de sa rencontre avec un délégué de la Fondation du patrimoine. L'objectif est de lancer une souscription pour contribuer au financement de la reconstruction des orgues de l'église Saint Sauveur. Si la somme recueillie atteint 5% du montant des travaux, la Fondation multiplie le montant par deux. Une note explicative doit être élaborée avec l'aide de l'association les Amis de l'orgue, le dossier pourrait être ensuite validé.

Alain Falissard annonce la pose prochaine des cinq panneaux touristiques signalant notre cité médiévale en bordure de la RD 1113. Ils remplaceront avantageusement leurs prédécesseurs.

Le Maire présente le rapport d'activités 2010 du SICTOM, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets. Ce document détaillé est à la

disposition de tous les élus. Delphine Tach, déléguée communale, explique qu'elle a évoqué en réunion syndicale la question des déchets médicaux des particuliers. Elle précise que pour le moment le syndicat refuse de se prononcer sur le sujet et que cette attitude lui paraît regrettable. Il semble que la législation en la matière n'oblige pas encore les collectivités à intervenir pour traiter à part ce type de déchets.

La Maire présente le rapport d'activités 2011 du SISS, qu'il tient à disposition des élus souhaitant des informations détaillées sur le fonctionnement de ce syndicat intercommunal.

Le Maire félicite Franck Zanette, élu récemment co président des Bleuets Macariens, cette élection vient consacrer la qualité de son investissement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Jean Pierre Ramillon souligne que des gravats de toute nature semblent s'accumuler le long du chemin du Viaduc sur les parcelles acquises récemment par la commune. Alain Falissard précise qu'ils permettront dans le futur d'élargir la voie actuelle mais pense qu'il va falloir effectivement les canaliser en installant sans doute un grillage.



## Conseil municipal du 8 septembre 2011

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints  
Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE**

**ABSENT : M. JUGE, excusé**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 septembre 2011 à 19h, en présence de 16 élus. Absent excusé: J Juge.

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

### **AVIS SUR LE PROJET DE SUPPRESSION DU PN 62 ET DE RETABLISSEMENT DE LA RD 672 ET AVIS SUR LE LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET CI-DESSUS**

Alain Falissard présente le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) établi par le Conseil Général concernant le projet « Suppression du PN62 et rétablissement de la RD672 »

De ce dossier, il ressort notamment que :

- trois variantes ont été envisagées
- le projet retenu correspond à la variante 1 avec gabarit à 2,75 m des ouvrages inférieurs sous voie ferrée et RD1113 (tracé visible sur le site internet communal)
- la réalisation de ce projet nécessite pour la Commune de Saint-Macaire la mise en compatibilité de son Plan d'Occupation des Sols (POS).

Considérant l'intérêt de cette réalisation qui va sécuriser les déplacements, notamment piétons et deux roues, entre la Commune de Saint-Macaire et les équipements publics tels que collège et stade situés au nord de la voie ferrée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après étude du projet, décide, à l'unanimité des membres présents moins une abstention (F Lassarade) :

- de donner un avis favorable à la réalisation de l'opération « suppression du PN62 et rétablissement de la RD672 » par mise en œuvre de la variante 1 avec gabarit à 2,75m des ouvrages inférieurs sous voie ferrée et RD1113

- d'approuver le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à ce projet, comportant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint-Macaire.

### **TRAVAUX EAU POTABLE : CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 500 M3, SECTORISATION ET POSE DE STABILISATEURS**

Dans le cadre du renforcement de la desserte en eau potable, la Commune a lancé une consultation par procédure adaptée.

Après analyse des offres par le Conseil municipal :

- l'entreprise Sade est retenue pour le lot 1, construction et équipement d'un réservoir de 500 m3, pour un montant de 177 233,50€ HT plus option n° 1 électricité fournie par panneau solaire pour 1 437,00 € HT plus variante n° 4 alimentation du réservoir à l'opposée par passage en sous face pour 5 400,00€ HT soit au total 184 070,50€ HT et un délai global de 3 mois et demi.
- l'entreprise Sade /Véolia est retenue pour le lot 2, sectorisation et pose de deux stabilisateurs, pour la somme de 39 737,50€ HT et un délai global de 2 mois.

Le Maire précise que cet important chantier permettra de mettre hors service notre vieux château d'eau devenu particulièrement fuyard. Le réservoir actuel de 150 m3, situé au sommet de l'édifice, sera remplacé par un ouvrage beaucoup plus grand qui sécurisera l'approvisionnement en eau des Macariens. Construit sur le coteau de Pian, grâce à un terrain acquis par une précédente équipe municipale à la fin des années 1980, Il sera semi enterré. Les travaux débuteront en novembre pour s'achever en mars 2012. Il conviendra ensuite de se pencher sur la démolition de l'ouvrage désaffecté.

### **AVIS SUR LE PROJET DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Alain Falissard expose au Conseil municipal que la Commune doit se prononcer sur le transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes.

Après discussions en commission, reposant sur l'exemple des choix techniques effectués ces dernières années pour les travaux de voirie de la Commune et sur la programmation de ces derniers, il ressort :

- que la voirie en agglomération requiert des prestations spécifiques différentes du traitement appliqué à la voirie hors agglomération,
- que le financement de ces prestations spécifiques par abondement de la commune de Saint-Macaire paraît difficile à mettre en œuvre en cas de transfert à la Communauté de Communes
- que l'intégration à la Communauté de Communes retardera la programmation des travaux de voirie qui restent à réaliser sur la commune, notamment les aménagements de places.

Considérant par ailleurs qu'il est inconcevable d'envisager des interventions sans étude approfondie prenant en compte le patrimoine architectural situé sur la commune.

Sur proposition du Maire, Le Conseil municipal, pour l'ensemble de ces raisons, et à l'unanimité, se prononce

- pour le maintien au niveau communal de la voirie en agglomération
- pour le transfert à la Communauté de communes de la voirie hors agglomération sous réserve du recrutement d'un technicien qui interviendrait sur les travaux de la voirie transférée et sur les questions de gestion du domaine public pour l'ensemble de la voirie.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et en fonctionnement.

Section d'investissement

Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
020		Dépenses imprévues	- 37 535,82€
2135	022	GR Bât.Divers	+ 4 762,02€
21538	022	GR Bât.Divers	+ 1 539,25€
2135	024	Rénov. bât. commun.	+ 24 089,65€
2183	025	Acquisition matériel	+ 755,27€
2184	025	Acquisition matériel	+ 4 684,13€
2188	025	Acquisition matériel	+ 1 705,50€

Section de fonctionnement

Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 700,00€
6554		Contributions aux organismes de regroupement	+ 700,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Dulong, allée de Savignac, Escudey, place du général de Gaulle, Durandet, cours de la République, Abbess, résidence du Pic Vert.

## **DECISIONS DIVERSES**

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité quatre membres pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs : délégués titulaires Philippe Patanchon, Mme Olivier délégués suppléants Dominique Scaravetti, Florence Lassarade.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Jean Loup Dutreuilh précise que les divers travaux programmés aux écoles ont été terminés dans les délais : le restaurant scolaire, la salle d'activité de la maternelle, le préau du primaire.

Delphine Tach informe le Conseil municipal de son engagement auprès du Syndicat d'assainissement de rendre visite à quelques propriétaires de Saint Macaire dans le cadre du SPANC (assainissement non collectif).

Dominique Scaravetti demande si pour l'éclairage public une étude peut être faite sur les zones non éclairées de la ville ainsi que sur la mise en valeur des bâtiments. Alain Falissard précise qu'une étude est en cours, le chiffrage sera bientôt connu.

## Conseil municipal du 13 octobre 2011

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Adjoints**

**Mme TACH, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE**

**ABSENT : Mme LASSARADE, adjointe, MM. VIGNAUD, BOULINEAU, JUGE, excusés**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 octobre 2011 à 21h, en présence de 13 élus. Absents excusés: D. Boulineau, J Juge, F. Lassarade, P. Vignaud.

Le compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

### **INTERCOMMUNALITE**

#### *Schéma de coopération intercommunale*

Le Maire rappelle la position de la commune et de la CDC formulée courant juillet en réponse au schéma du Préfet. Non à une fusion avec le Langonnais dans les délais impartis, oui à l'ouverture de discussions pour envisager un rapprochement autour de projets communs. La situation a évolué ces derniers jours consécutivement à une réunion organisée par nos élus à la Commission de coopération intercommunale (CDCI) et les représentants de l'Etat à destination des collectivités du Sud Gironde. La nécessité de formuler des amendements plus précis semble s'imposer. Dans cette perspective les CDC de la Réole et d'Auros nous ont informés qu'elles souhaitaient se rapprocher de celle de Langon. Si cette éventualité se concrétisait, notre CDC n'aurait d'autre choix que de se joindre à elles, un tel ensemble aurait d'ailleurs sa cohérence et serait sans doute préférable à un tête à tête avec nos voisins de rive gauche comme envisagé dans le schéma initial.

Alain Falissard pense que cette hypothèse doit retenir notre attention et rappelle que nous avons nombre de points communs avec le Réolais.

Dominique Scaravetti signale que d'autres perspectives seraient évoquées dans le Sud Gironde, notamment une grande CDC aux contours mal définis mais qui rassemblerait beaucoup plus que les quatre CDC citées précédemment. Une telle hypothèse semble d'après lui complètement déraisonnable et éloignerait la population et les élus d'une gouvernance vraiment démocratique.

## *Bilan des différentes commissions de la CDC.*

Danielle Pemptroit résume les nombreux dossiers suivis par la commission 6, en charge de l'enfance et du social :

Le nombre d'agrément d'assistantes maternelles a beaucoup augmenté sur le canton (80) et il se confirme que les locaux du RAM sont devenus trop étroits.

Le groupe de travail sur les services à la personne va proposer un transport en mini bus à destination de tous les âges.

Une réflexion sur les adolescents va se mettre en place et il serait souhaitable que la commune de Saint Macaire soit représentée par un élu dans ses discussions.

La construction d'un centre de loisirs à Bertric sur la commune de Verdélais se précise.

Le choix du lieu a suscité des débats récents en Conseil communautaire, son caractère excentré, l'impossibilité d'agrandir le bâtiment dans le futur, l'absence d'espace extérieur d'accueil et de jeux autant d'éléments qui expliquent ces réserves. Pour le Maire de Saint-Macaire, la dimension communautaire de l'édifice n'a pas été vraiment prise en compte, il pense par ailleurs que ce choix acté en avril dernier a révélé des dysfonctionnements au sein de notre CDC. Le contexte des élections cantonales, l'annonce de la démission de Mme Combret, le rôle prépondérant de la commune de Verdélais dans la commission n'ont pas permis un véritable débat.

Jean Loup Dutreuilh évoque le bilan en demi-teinte de la fête du sport et de la culture. Lieu de rencontre des associations, la manifestation peine à devenir vraiment populaire et la fréquentation reste modeste. La nécessité d'améliorer la communication a été évoquée. Certains préconisent de débiter dans l'après midi et de prolonger en soirée avec des animations, l'édition 2012 se déroulerait sur le site du pôle sportif.

Frank Zanette, qui a participé au recrutement de l'animateur intercommunal en charge notamment de la gestion du pôle sportif et de CAP 33, annonce qu'il prendra ses fonctions au début décembre. Ce poste à mi-temps va aider la CDC à mettre en œuvre une politique sportive.

Valérie Bortot informe que la construction des logements d'urgence est en bonne voie. Ces chalets seront assemblés sur les communes de Saint Pierre d'Aurillac et de Saint Maixant.

Le Maire, en charge de la Commission économie et tourisme, précise que le projet d'une signalétique commune à l'échelle de l'Entre Deux mers va enfin aboutir. Trois acteurs interviendront dans le financement, les CDC, les communes et les prestataires concernés. L'appel d'offre a été lancé, les prix seront connus en fin d'année et les commandes pourront s'échelonner sur trois ans. Des réunions d'informations seront organisées en début d'année, elles seront relayées par des articles dans la presse locale.

## **CONVENTION D'ASSISTANCE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une assistance à maîtrise d'oeuvre a été sollicitée pour le suivi de travaux projetés pour la desserte des 23 logements de la future résidence Logévie concernant le réseau d'eau et le réseau assainissement eaux pluviales.

La proposition d'étude du Cabinet ingénierie SOCAMA pour un montant de travaux HT de 2 467,74 se décomposant ainsi : (1 135,95 € HT pour le réseau assainissement pluvial et 1 331,79 € HT pour le réseau AEP) a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance et les avenants s'y réfèrent.

### **PROJET DESSERTE 23 LOGEMENTS RESIDENCE LOGEVIE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de desserte de 23 logements Logévie régit par un groupement de commande passé entre la commune pour la réalisation du réseau d'assainissement pluvial, l'AEP compétence de la commune pour la réalisation du réseau d'eau potable et le syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Saint-Macaire pour la réalisation du réseau assainissement pour un montant total HT de 54 000,00 €. Les travaux seront pris en charge par chaque budget respectif et se décomposent comme suit :

- pour la commune assainissement eaux pluviales 14 500 € HT soit 17 342,00 TTC
- pour le service AEP de la commune 17 000,00 € HT soit 20 332,00 € TTC
- pour le SIA de la Région de Saint-Macaire 19 991,97 € HT soit 26 910,00 TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet présenté et donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer les marchés relatifs à l'assainissement eaux pluviales et AEP ainsi que les avenants si nécessaire.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en investissement pour permettre le règlement d'une avance forfaitaire pour l'entreprise SADE, titulaire du marché concernant la construction du réservoir de 500 m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

Section d'investissement

Dépenses

Article	Désignation	Montant
218	Autres immobilisations corporelles	- 10 424,66€
238-17	19° tranche	+ 10 424,66€

## **EMPRUNTS**

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'emprunter, comme prévu dans le budget, afin de faire face à diverses dépenses d'investissement :

- 300 000 € pour notamment la réfection de la salle des fêtes, du restaurant scolaire...
- 140 000 € pour contribuer au financement de la construction du réservoir d'eau potable.

A ce jour, seul le Crédit agricole a formulé deux propositions. Nos partenaires habituels n'ayant pas répondu, d'autres banques vont être contactées. Le Maire s'engage à retenir le taux fixe le plus avantageux : unanimité du Conseil municipal.

## **POINT TRAVAUX**

La construction de la résidence Logévie progresse rapidement. Dans cette optique, la commune va engager des travaux d'élargissement de la rue Casse Liot et de réfection de la rue Bergoieing. Une réunion d'information, en présence de notre bureau d'études, a eu lieu en Mairie le mercredi 12 octobre. Les riverains ont découvert les plans des différents aménagements. Le dossier de consultation des entreprises sera lancé fin octobre.

Alain Falissard informe que les grilles endommagées cours du 30 juillet seront remplacées, la pose de celles de la rue des Cordeliers sera bientôt terminée. Malgré plusieurs relances téléphoniques auprès de l'entreprise concernée, il signale que le remplacement de la barrière endommagée rue de Verdun n'a toujours pas été effectué, il demande qu'un courrier soit envoyé pour signifier notre mécontentement.

Pour l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> section de la rue François Bergoeing (de la rue Louis Blanc au Cours de la République + liaison avec le château d'eau) et de l'impasse Tambourin, il est proposé de retenir pour une mission de maîtrise d'œuvre et après consultation, l'offre du cabinet Escande pour un montant de 4750,00 € HT.

## **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Charov, rue de la Corne, Esteve, place du Mercadiou, Gravellier, rue du Thuron.

## **DECISIONS DIVERSES**

Suite à la demande du chef de projet SCOT Sud Gironde, le Conseil Municipal nomme Dominique Scaravetti comme référent SCOT.



## **INFORMATIONS DIVERSES**

Jean Loup Dutreuilh évoque le cambriolage récent du bureau de la directrice à l'école primaire. Deux ordinateurs portables ont été volés ainsi qu'un vidéo projecteur. Le Maire souligne que les écoles ont déjà été visitées, des mesures seront étudiées en commission pour protéger les locaux.

JP Ramillon demande à ce qu'une tranchée, consécutive à des travaux allée de Savignac, fasse l'objet d'un rebouchage plus soigneux.

## **Conseil municipal du 7 juillet 2011**

Le Conseil municipal s'est réuni le 10 novembre 2011 à 19 h en présence de 14 élus. Absents excusés: JL Dutreuilh (procuration à V. Cosson), J Juge, M Latestère.

Le compte rendu du Conseil municipal du 13 octobre est adopté à l'unanimité.

### **INTERCOMMUNALITE**

Le Maire diffuse un courrier reçu ce jour en mairie émanant de M. Philippe Plagnol, Président de la CDC du Pays de Langon à destination des CDC du Sud Gironde et des Conseillers généraux. Ce dernier rappelle les nombreux débats qui agitent notre territoire depuis le printemps dernier suite aux préconisations du schéma départemental de coopération intercommunale initié par le Préfet. Après le rejet formulé en début d'été par les CDC des coteaux macariens et du Pays de Langon d'un projet de fusion dans les délais impartis, des scénarios à 4 (Langon, la Réole, Auros, St Macaire) voire à 8 en englobant les Landes girondines et le Bazadais ont été envisagés. Sa préférence semble pencher vers le regroupement le plus large pour faire contrepoids « aux mastodontes des agglomérations libournaises, bordelaises et arcachonnaises » mais une majorité de délégués du Langonnais rejette toute fusion à court terme.

Le Maire souligne que si la perspective d'une fusion à quatre CDC semble rallier notre intercommunalité, tout le monde s'accorde sur la nécessité de prendre le temps de préparer ce rapprochement. Jamais nous n'avons autant dialogué avec nos voisins mais à ce jour règne la plus grande confusion sur l'avenir de nos intercommunalités du Sud Gironde.

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Escudey, place du général de Gaulle, Dume, cours Gambetta, Rénié cours de la République.

### **TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la modulation du prix des repas au restaurant scolaire.

Ce projet a fait l'objet de discussions préalables à l'occasion de différentes réunions où plusieurs simulations ont été étudiées.

Le prix tiendrait désormais compte du quotient familial. Au tarif unique à 2,50 €, se substitueraient trois tranches, la première à 2 €, la seconde à 2,50 €, la dernière à 2,80 €. Il rappelle que le prix de revient d'un repas en tenant compte de la dépense alimentaire, des frais d'exploitation et des frais de personnel s'élève à 4,31€. Dans tous les cas ce service resterait largement subventionné par le budget municipal.

Il précise que depuis deux ans la vente des tickets en mairie a été suspendue pour des raisons pratiques. Désormais le Trésor public est chargé de l'envoi et du recouvrement des factures. Cette mesure a éloigné les familles en difficultés financières du centre communal d'action sociale mais nous savons que les impayés subsistent. L'objectif de cette mesure est d'alléger la facture des macariens les plus modestes, très peu d'entre eux sollicitant aujourd'hui une aide pour faire face à cette dépense incontournable. La somme exigée à minima, correspondrait à peu de chose près au coût de la seule dépense alimentaire (un peu moins de 2 €). Ce montant est d'ailleurs préconisé par la FCPE qui suggère aux collectivités de ne faire payer que le prix de l'assiette. La modulation des tarifs de l'accueil périscolaire est d'ailleurs imposée par la CAF depuis deux ans à Saint Macaire.

Pour ces différentes raisons le Maire soumet au vote cette proposition.

Vincent Cosson pense qu'il est préférable d'en rester à la tarification unique, chaque famille devant régler la même somme pour un service identique.

Il donne ensuite lecture de la position de Jean Loup Dutreuilh qui n'a pu être présent ce soir.

« Je suis contre cette formule car je la trouve injuste. En effet pour le même service, le prix sera différent selon les enfants et les familles. Pour moi le système le plus juste est le système actuel. Tout le monde paye le même prix et lorsqu'il y a des difficultés le CCAS aide. De plus le système proposé défavorise les familles où les parents travaillent et ont des petits salaires. Dans un petit village rural, l'école est un sujet sensible. Souvenons-nous pour l'accueil périscolaire des changements de tarification (paiement à l'heure et plus à la semaine). Nous avons organisé une réunion d'information avant la mise en place du système (ce qu'il faudrait faire) et à l'issue de cette réunion, nous avons été amené à créer un tarif à la demi heure et non pas à l'heure alors que les tarifs en question sont beaucoup moins importants que le prix d'un repas. Donc nous sommes sur un sujet très sensible et je suis bien placé pour le savoir en étant sur le terrain quotidiennement et il faut bien réfléchir avant de prendre une telle décision ».

Florence Lassarade pense aussi que le changement proposé ne se justifie pas. Il va pénaliser les familles où les femmes travaillent. Elle constate cependant que les discussions préalables ont conduit à réduire l'amplitude de la tarification.

Dominique Scaravetti est favorable à cette nouvelle tarification qui vise à mieux prendre en compte la diversité de revenus des familles.

Danielle Pemptroit est aussi favorable, elle pense que les familles à petits revenus où les deux parents travaillent continueront à payer la même somme à savoir 2,50€. Par contre les ménages très modestes verront baisser leurs factures. Le CCAS n'apporte aucune aide pour le paiement de la cantine car les gens ne viennent pas solliciter la commune pour cette dépense, il faut en tenir compte et épauler les familles qui ne demandent jamais rien. Elle souligne enfin que la CAF demande aussi aux centres de loisirs de moduler leurs tarifs bien au-delà du projet de Saint Macaire.

La nouvelle tarification est adoptée à compter du premier janvier 2012.

Pour : 10 voix. Contre : 4 voix (V Cosson, JL Dutreuilh, F Lassarade, C. Alis). Abstention : 1 voix (D Tach). Absent au moment du vote : F. Zanette.

*Arrivée de Franck Zanette à la réunion*

## **DECISIONS DIVERSES**

### *Résidence François Bergoeing*

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, à l'issue des travaux en cours, la rétrocession à la commune par Logévie de la voirie créée (rue Patalo) ainsi que les espaces verts au centre de la résidence + l'ensemble de la partie piétonne.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché visant à restructurer les rues Bergoeing (du Cours de la République au Château d'eau), Casse Liot (le long de la résidence Logévie) et impasse Tabourin pour un montant de travaux plafonnés à 290 000 € HT.

### *Départ de Dominique Scaravetti de la réunion*

Le Conseil municipal valide la nomination d'Alain Falissard pour siéger à la commission d'appel d'offres visant à attribuer le marché de travaux relatif à la mise en place des réseaux d'eau potable, de pluvial et d'assainissement rue Casse Liot.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la procédure de consultation par marché en procédure adaptée relative aux travaux Logévie – Assainissement Eaux Pluviales. L'offre de l'entreprise SOC a été retenue pour un montant total HT de 8 804,20 €. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le marché et les avenants ainsi que les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la procédure de consultation par marché en procédure adaptée relative aux travaux Logévie – adduction eau potable. L'offre de l'entreprise SOC a été retenue pour un montant total HT de 13 574,45 € HT. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le marché et les avenants ainsi que les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux

Le Conseil municipal autorise le SDEEG à faire valoir les certificats d'économie d'énergie issus des travaux de modernisation de l'éclairage public communal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat CNP assurances 2012 du personnel communal pour un montant de 20 354€.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide la sortie de l'inventaire d'un tracteur hors d'usage stationné aux services techniques et ce pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention adressée par le président du syndicat d'endiguement de St Maixant – St Macaire – Verdels, chargé de l'entretien et de la vérification des digues. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention à hauteur de 700 € au syndicat d'endiguement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 1987 € à l'association « Les Médiévales ». Cette somme a pour objectif de l'aider à financer deux nouvelles manifestations au programme 2011, à savoir le concert dans l'église (pour moitié) et le buffet à la sortie. Par ailleurs la commune s'était engagée à prendre en charge la location de cabines sanitaires.

# Conseil Municipal du 8 décembre 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 décembre 2011 à 21h en présence de 14 élus. Absents excusés: J Juge, D. Pemptroit, D. Tach.

Le compte rendu du Conseil municipal du 10 novembre est adopté à l'unanimité.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **Schéma intercommunal**

Le Maire informe le conseil municipal des derniers développements de ce dossier. Finalement la CDC du Pays Langonnais a refusé d'amorcer une fusion avec ses voisins. Cette perspective de rassemblement à quatre voire à huit s'est éloignée. La CDC d'Auros a finalement opté pour le Réolais et notre CDC a réitéré sa demande initiale, c'est-à-dire prendre le temps d'étudier une éventuelle fusion avec le Langonnais. Ces différentes propositions seront présentées à la réunion de la CDCI pour validation, une majorité des deux tiers des élus siégeant dans cette commission garantirait pour nous le statu quo.

### **Commission finances**

D. Scaravetti évoque le rapport de M. Manzano, Trésorier principal à Langon, sur les perspectives financières de la CDC. Son excellente situation devrait lui permettre d'envisager différents projets dans les années à venir. La capacité d'autofinancement est satisfaisante et l'endettement faible.

### **Commission culture et sport**

JL Dutreuilh informe que la commission proposera le transfert à la CDC des terrains du Syndicat des sports Pian/ Saint Macaire ainsi que la tribune et les vestiaires. En ce qui concerne le syndicat Verdélais/Saint-Maixant/Semens, seuls les vestiaires reconstruits seraient pris en charge par la CDC ainsi que le fonctionnement. L'aide de l'Etat ne sera accordée à ce projet que si le syndicat est dissout.

### **Commission culture**

Florence Lassarade souligne qu'à l'issue de l'étude sur les bibliothèques de notre CDC, les préconisations dans les deux scénarios envisagés, prévoient la naissance d'une médiathèque intercommunale à Saint Macaire. Elle s'articulerait à d'autres bibliothèques qui seraient implantées sur notre territoire et mises en réseau. Une présentation de l'étude sera réalisée lors du prochain conseil communautaire.

Valérie Bortot informe qu'un des « logements jeunes » de la CDC, rue Thiers a été attribué à un habitant du canton. Elle explique aussi que le SISS s'est vu refuser par le Conseil général ses projets de navettes vers la gare de Langon, ces circuits ont été attribués à des transporteurs en charge des lignes régulières.

## **DECISIONS DIVERSES**

A l'unanimité du conseil municipal :

La convention établie avec les communes destinataires des repas du restaurant scolaire est modifiée. Les articles 2, 4,5 sont reformulés comme indiqué ci-dessous :

Article 3

Les charges de fonctionnement comprennent les fournitures alimentaires, les charges de personnel et les dépenses de fluides.

Article 4

La participation communale est versée mensuellement avec une régularisation éventuelle en fin d'année résultant de la réalité constatée au mois d'octobre.

Article 5

La présente convention est mise en place à compter de septembre 2011. Elle est valable un an et est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant la date d'expiration.

Le conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix des repas des communes extérieures dont la confection est assurée par le restaurant scolaire.

- enfants communes extérieures : 3,95 €
- adultes communes extérieures : 4,00 €

Le maire fait part du compte rendu du bilan scolaire de l'année 2010-2011 concernant la fourniture des repas pour St Macaire et les communes extérieures. Le bilan fait ressortir un trop perçu de 1 231,43€ pour les communes extérieures dû à la baisse du prix de revient du repas. Le Conseil Municipal décide de rembourser le trop perçu aux communes extérieures au prorata du nombre de repas, soit pour

- le RPI de Saint André du Bois, St Laurent du Bois et Ste Foy la Longue : 647,59€
- Caudrot : 506,81€
- Saint-Martial : 77,03€

Ce trop perçu sera déduit sur la facture de décembre.

Un emprunt de 300 000 € est contracté auprès de la Caisse des Dépôts à un taux de 4,51% pour une durée de quinze ans. Il permettra notamment de financer les travaux de voirie dans le prolongement de la résidence F. Bergoieng.

Dans la perspective de l'extension du réseau d'éclairage public, une demande de subvention est formulée à destination du SDEEG, 20% avec un plafond de travaux de 60 000 €. Le coût des différentes opérations s'élèverait à environ 62 059,65 € HT soit 74 223,34€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG 33), qui est autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur le département de la Gironde.

Les statuts du SDEEG, modifiés le 22 août 2006, désignent notre syndicat compétent en matière d'organisation du service public du gaz avec, en particulier, la possibilité de passer, avec les entreprises concessionnaires tout contrat ayant pour objet la distribution du gaz.

Il est important que la Commune accepte de transférer sa compétence d'autorité organisatrice

de la distribution publique de gaz au SDEEG pour les raisons suivantes :

- d'une part, cette compétence éminemment technique nécessite une expertise pour son exercice, et requiert ainsi des moyens humains, techniques, et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée à l'énergie ;
- d'autre part, les enjeux de sécurité et de qualité du gaz distribué qui incombent au gestionnaire du réseau de distribution, nécessitent l'efficacité d'un contrôle de l'autorité concédante sur le concessionnaire en charge des missions précitées. L'efficacité d'un tel contrôle requiert des moyens humains et techniques dont la commune ne peut se doter individuellement. La coopération intercommunale en ce domaine permet ainsi une nécessaire mutualisation des moyens. Le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz n'obèrera pas le dialogue entre la commune et GRDF en matière d'aménagement durable du territoire (développement et sécurité des réseaux gaziers,...) ;
- enfin, l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande de gaz.

Le SDEEG, regroupant à terme, au sein d'un seul contrat de concession, les communes desservies par l'opérateur GRDF sur la base de contrats d'exploitation des réseaux de distribution publique du gaz issus du monopole, sera en mesure d'exercer le coûteux mais néanmoins primordial contrôle du concessionnaire. De même, le Syndicat pourra assurer l'analyse des dossiers d'extension du réseau en veillant à la pertinence des considérations financières conditionnant, selon le concessionnaire, le développement de ces réseaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2224-31 précisant la nature des compétences des collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz,
- l'article L.5211-17 précisant que le transfert de la compétence d'autorité concédante de la collectivité au syndicat entraîne la substitution du syndicat dans tous les droits et obligations reconnus par le traité de concession communal,

Vu la nécessité de mettre en place des contrôles efficaces de la distribution publique de gaz,

Vu la compétence optionnelle d'autorité concédante de la distribution de gaz du SDEEG,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce transfert de compétence au SDEEG,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz, et à ce titre le pouvoir concédant, au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG 33), à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Dans la perspective d'un renforcement du réseau basse tension, la disparition des différents fils par un torsadé est envisagé, 250 000 € de travaux seraient nécessaires. La commune de Saint Macaire demande une prise en charge de ses travaux et s'engage à participer à hauteur de 20 %, soit 50 000 €.

Un nouveau contrat a été établi avec l'entreprise Konica Minolta (location des matériels et contrat de maintenance). Pour le même prix, des photocopieurs neufs et plus performants seront installés. Un nouveau forfait est retenu qui sera régularisé une fois par an et non tous les trimestres, il tiendra compte des consommations. L'engagement est pris pour 5 ans.

## **ADMISSION EN NON VALEUR**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 7 octobre concernant un état d'admissions en non valeur pour un montant de 0,32 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire :

Exercice 2011 – 3<sup>ème</sup> trimestre

- R 2-79, pour un montant de 0,04€
- R 2-6, pour un montant de 0,28€

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 0,32 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et fonctionnement.

Section de fonctionnement  
Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 1 987,00€
654		Subventions de fonctionnement aux Associations	+ 1 987,00€

Sections d'investissement  
Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
21312	022	Gr. Bât. Divers	+ 1 948,28€
2135	022	Gr. Bât. Divers	+ 1 094,76€
2135	024	Rénovat° Bât. Comm	+ 4 336,58€
2151	016	TV Voirie	+ 141 003,40€
21534		Réseaux d'électrifi.	+ 120 000,00€

Recettes

Article	Opération	Désignation	Montant
1641		Emprunt	+ 268 383,02€



## **DECISION MODIFICATIVE N° 5 DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification budgétaire doit être effectuée pour permettre de régulariser les intérêts de la ligne de trésorerie en fonctionnement.

Section de fonctionnement  
Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 122,05€
66111		Intérêts	+ 122,05€

## **MISSION SPS – TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le maire rappelle l'obligation de désigner un coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour la réalisation des travaux de voirie (aménagement des rues Bergoeing, Casse Liot et Impasse Tambourin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'affecter un crédit de 2 000,00€ correspondant au montant estimé du coût TTC de cette mission.
- d'autoriser Monsieur le maire à organiser la consultation nécessaire à la désignation d'un coordonnateur S.P.S., et à retenir l'offre la moins disante, sous réserve qu'elle ne dépasse pas le crédit budgétaire ouvert (2 000,00€) en passant commande par signature des pièces nécessaires.

## **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : lieu dit le Pian, SCI du Pian, Ladra, rue d'Aulède, Dubrous, rue Bergoeing, Barthe, place Messidan.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire informe le conseil municipal que la dernière réunion du comité de pilotage du SMEAG concernant l'étude Garonne se tiendra le 20 décembre de 10h à 12h 30 en mairie.

Daniel Boulineau évoque la question du matériel mis à disposition du public à la salle des fêtes et son entretien. Le Maire précise qu'une réunion devra être organisée avec les associations pour évoquer le fonctionnement de l'édifice restructuré.

Le Maire évoque les nombreuses coupures de courant qui ont affecté la commune ces dernières semaines. Renseignements pris, les vols d'étourneaux en seraient responsables. De tels incidents, d'après les services concernés, ne sauraient engager la responsabilité d'ERDF.